

ADMISSION CENTRE WILLIAM-HINGSTON– DOCUMENTS NECESSAIRES FGA FRANCISATION / Centre William-Hingston

Statut	Document nécessaire
	Tous les documents concernant le statut de l'élève doivent être valide pour une période de 6 mois suivant le début de la formation sauf pour la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent (acceptés même si expiré).
1.CERTIFICAT DE CITOYENNETÉ CANADIENNE 2.CARTE DE CITOYENNETÉ CANADIENNE 3.CARTE DE RÉSIDENT PERMANENT 4.CONFIRMATION DE RÉSIDENCE PERMANENTE	1- Preuve de résidence au Québec de l'élève durant l'année scolaire 2- Preuve de citoyenneté canadienne ou de résidence permanente ou Certificat de naissance si né au Canada. 3-Carte d'assurance maladie du Québec ou preuve d'assurance maladie et hospitalisation
DOCUMENT DEMANDEUR D'ASILE REFUGEE PROTECTION CLAIMANT	1- Preuve de résidence au Qc 2- Document du demandeur d'asile délivré avec une mention relative au PFSI
RÉFUGIÉ AVEC CSQ Pour la personne reconnue réfugiée et titulaire d'un CSQ	1-Preuve de résidence au QC 2-Avis de décision PFSI 3-CSQ indiquant un code R8 ou RA 5-Preuve de résidence au QC 6-Carte d'assurance maladie ou preuve d'assurance maladie et hospitalisation
CERTIFICAT DE SÉLECTION DU QUÉBEC CSQ S'applique aussi pour le conjoint ou les enfants (CSQ = en attente de la permanence)	1-Preuve de résidence au QC 2-Documents du CSQ - Lettre délivrée par IRCC qui confirme que la demande est recevable et qui spécifie l'une des catégories suivantes : F1, F8, RA, R8, 15, ID, 3-Carte d'assurance maladie ou preuve d'assurance maladie et hospitalisation
PERMIS DE TRAVAIL FERMÉ	1- Preuve de résidence au QC 2- Permis de travail, avec le nom de l'employeur et lieu de l'emploi 3- Carte d'assurance maladie ou preuve d'assurance maladie et hospitalisation <u>Permis expiré</u> : il peut poursuivre si la demande de renouvellement est faite avant l'expiration du permis <ul style="list-style-type: none"> • Mettre au dossier la preuve de la demande de renouvellement de L'IRCC • Copie du reçu de paiement des droits afférant à la demande 4-Une copie du document échu (permis d'étude)
PERMIS DE TRAVAIL Conjoint/enfant	1- Preuve de résidence au QC 2- Permis de travail, avec le nom de l'employeur et lieu de l'emploi 3- Ou un permis de travail ouvert 4- Carte d'assurance maladie ou preuve d'assurance maladie et hospitalisation 4- Pièce établissant le lien de parenté (acte de mariage ou acte de naissance) 5- Pièce établissant le lien de parenté (acte de mariage ou acte de naissance) Nous n'avons pas besoin d'un autre document au nom de l'élève qui s'inscrit
Titulaire CSQ	1-Preuve de résidence au Québec de l'élève durant l'année scolaire 2-Documents de Sélection du Québec 3-Carte d'assurance maladie du Québec ou preuve d'assurance maladie et hospitalisation
PERMIS DE SÉJOUR TEMPORAIRE s'applique aussi pour les enfants	1- Preuve de résidence au QC 2-Permis de séjour temporaire qui spécifie l'un des codes suivants : 86, 87, 88, 89, 90, 91, 91, 92, 93, 94 et 95 3-Preuve du lien de filiation pour l'enfant 4- Carte d'assurance maladie ou preuve d'assurance maladie et hospitalisation
Candidat du PILI : Programme de financement du Ministère de L'immigration, Francisation et Intégration Québec 1-Permis de travail ouvert, ou 2-Permis d'étude	1- Preuve de résidence au Québec de l'élève 2- Permis de travail ouvert, Sur le document du MIFI, il doit y avoir <ul style="list-style-type: none"> • La date du début de session doit correspondre à la bonne session • La mention du Centre William-Hingston OU 3-Permis d'étude sans CAQ, (valide aussi pour la conjointe ou conjoint pour la gratuité scolaire) 4-Copie de la lettre du programme PILI (MiFi) 5- Carte d'assurance maladie du Québec ou preuve d'une assurance maladie et hospitalisation.
RESSORTISSANT ÉTRANGER TITULAIRE D'UN PERMIS DE SÉJOUR TEMPORAIRE et qui suit des cours d'alphabétisation et de francisation	1- Preuve de résidence au Québec de l'élève 2- Permis de séjour temporaire comportant le code 17,27,37 3-CAQ valide pour plusieurs mois <ul style="list-style-type: none"> • Sauf MIFI • Sauf les réfugiés avec CSQ RA et R8 • Sauf s'il s'agit d'une personne protégée au Canada • Sauf s'il a un statut d'indien 4-Permis Permis d'études <ul style="list-style-type: none"> • Sauf s'il suit une formation pour moins de six mois et qu'elle terminera dans la période de séjour autorisée • Sauf s'il a un statut d'indien 3-Carte d'assurance maladie du Québec ou preuve d'une assurance maladie et hospitalisation
Frais de service complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Des frais de 50 \$ (incluant les frais pour la carte étudiante et les frais de photocopie), payables en argent comptant, par carte de débit ou de crédit Visa ou Mastercard.